



Reclamation du dette par huissier

Par **caro pascalle**, le **14/11/2016** à **16:21**

bonjour en 2001 j'ai une injonction de payer pour Cofidis un dossier de surendettement a été mis en place de 2002 à 2005 sans remboursement une prolongation a été faite de 2006/2009 car situation familiale complexe mais avec un remboursement de 21 euros par mois j'ai payé jusqu'en sept 2014 ... voulant faire un point sur le montant restant j'ai demandé à la société de m'envoyer un récapitulatif et justificatif en recevant l'accuse de réception sans nouvelle à ce jour j'ai demandé à la BQ France d'après un dossier de surendettement si je devais continuer ou non de payer ... ils ont été étonnés et par courrier m'ont écrit au vu de mon dossier que mes remboursements étaient terminés (plan de 36 mois) ... j'ai donc arrêté les virements au 01/11/2014. à ce jour la société a reçu le courrier (reçu) bref il y a un mois je reçois une lettre d'un huissier de Bordeaux me réclamant la dette Cofidis 2,193 euros et me menace ... on me dit que je peux faire valoir la forclusion ... est-ce que c'est possible ou mieux voir un avocat ... merci dans l'attente d'une réponse